Paris, le 24 novembre 2011

Communiqué de presse

Epargne salariale au 30 juin 2011

Les encours sont en augmentation de 11 % sur un an.
Les fonds ISR et les fonds solidaires poursuivent leur essor.

L'enquête semestrielle de l'Association Française de la Gestion financière montre que **les salariés demeurent confiants dans l'épargne salariale malgré un contexte économique incertain**.

Les actifs gérés en épargne salariale s'établissent à 93,8 milliards d'euros. Ils sont en progression de 6 % par rapport au 31 décembre 2010 et de près de 11 % sur un an.

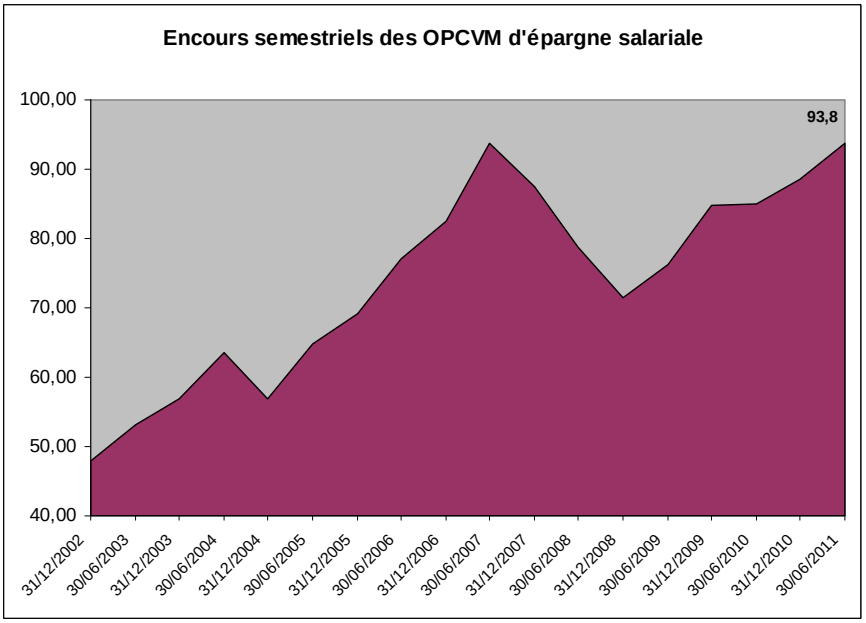

Au 30 juin 2011, **les fonds diversifiés**[1] (55,2 milliards d'euros) **représentent 59 % des encours contre 41 % pour les fonds d'actionnariat salarié** (38,6 milliards d'euros).
Les encours des fonds diversifiés progressent de plus de 4 % sur six mois et de près de 6 % sur un an.
Les encours des fonds d'actionnariat progressent de 8,5 % par rapport au 31 décembre 2010 et de plus 17,5 % sur un an, évolution que l'on peut comparer à celle du CAC 40, soit respectivement 4,7 % et 15,7 %.

Les investissements dans les **fonds d'investissement socialement responsables** (ISR) représentent 9,8 milliards d'euros soit un **doublement** des encours sur un an. Près de 18% des encours de l'épargne salariale (hors actionnariat salarié) sont désormais investis sur des fonds ISR .

Les placements dans les **FCPE solidaires** (1,8 milliards d'euros) affichent une progression de 12% sur un an.

[1] *Les fonds « diversifiés » au sens de l'épargne salariale sont ceux qui sont minoritairement investis en titres de l'entreprise où travaille le salarié. Ils peuvent être des fonds actions, obligations, monétaires…*

Le nombre de comptes de porteurs d'épargne salariale progresse légèrement pour s'établir à 12,3 millions.

Malgré le contexte économique peu favorable, les salariés ont renouvelé leur attachement à la participation, à l'intéressement et aux plans d'épargne. Ils confirment ainsi le caractère de moyen/long terme de l'épargne salariale.

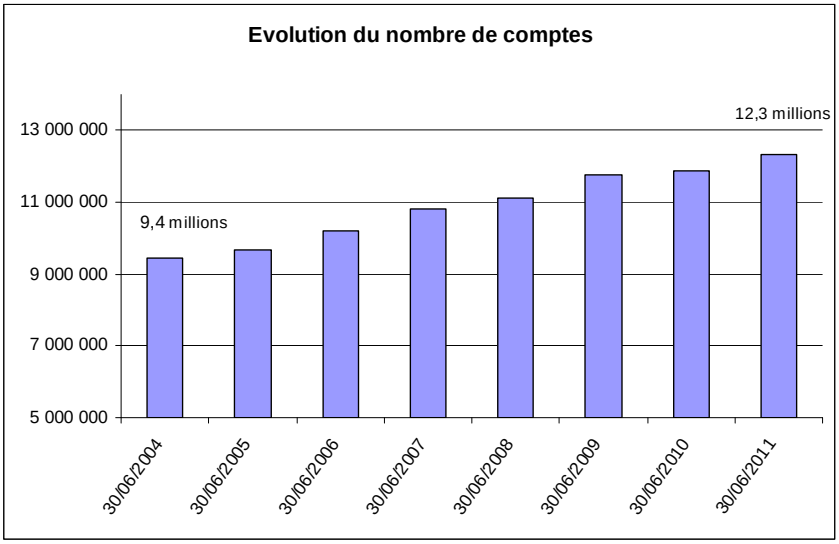

Afin que le développement des dispositifs de l'épargne dans l'entreprise puisse être poursuivi au bénéfice d'un plus grand nombre de salariés, l'environnement juridique et fiscal doit cependant demeurer stable pour les salariés comme pour les entreprises.

La nouvelle augmentation indifférenciée du forfait social prévue par le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2012 irait une nouvelle fois à l'encontre de la diffusion de l'épargne salariale dans les PME et du développement d'une épargne « utile » longue et stable.

La participation, l'intéressement ou les plans d'épargne salariale permettent à plus de 10 millions de salariés de se constituer une épargne, souvent leur seule épargne. A ce titre, **l'épargne d'entreprise ne peut être qualifiée de « niche sociale et fiscale » et doit au contraire être encouragée et développée**.

L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) *représente les professionnels français de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent plus de 2 600 milliards d'euros d'actifs (4ème rang mondial) dont près de 1 240 milliards d'euros sous forme de gestion collective- 2ème rang mondial - 1er rang européen (OPCVM : SICAV, FCP (fonds communs de placement), FCPE (fonds communs de placement d'entreprise) et le solde sous forme de gestion individualisée sous mandat.*

Vous trouverez ce communiqué de presse sur www.afg.asso.fr (rubrique presse)

Contact : Dominique PIGNOT
Directrice de la Communication
Tél. : 01.44.94.94.00 (standard) / 01.44.94.94.17 (l.d.) / d.pignot@afg.asso.fr